

Chiffres clés de l'assurance sociale 2023

(Version 01.01.2023)

Cotisations de sécurité sociale employeur & salarié	
AVS	8.7%
AI	1.4%
PC	0.5%
AC	2.2%

Assurance vieillesse et survivants	
Rente de vieillesse annuelle minimale	CHF 14'700
Rente de vieillesse annuelle maximale	CHF 29'400

Assurance accidents selon LAA	
Salaire assuré maximale	CHF 148'200

Prévoyance professionnelle	
Seuil d'entrée	CHF 22'050
Plafond salarial LPP	CHF 88'200
Déduction de coordination	CHF 25'725
Salaire annuel assuré max. selon la LPP	CHF 62'475
Salaire annuel coordonné min. selon la LPP	CHF 3'675
Salaire annuel assurable max. selon la LPP	CHF 882'000
Taux d'intérêt minimum légal de l'avoir de vieillesse LPP	1%

Prévoyance liée	
3a - avec affiliation à une caisse de pension	CHF 7'056
3a - Indépendants sans affiliation à une caisse de pension	CHF 35'280